

DEVENIR AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR



Contexte réglementaire : **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)** - Arrêté du 10 juin 2021.

L'afpc c'est :

- **Un environnement de travail moderne, un accès facile et de nombreuses places de parking**
- **Accessibilité aux PMR et boucle sonore magnétique, permettant de s'affranchir des bruits parasites en salle de cours pour personnes mal entendantes**
- **Un accès au WIFI**
- **Une salle de restauration**
- **Une certification qualité QUALIOP1**
- **Un accompagnement pédagogique individuel**

Formation en apprentissage : rentrées en

- septembre 2024 : cursus complet
- janvier 2025 : tous cursus

Durée de la formation en apprentissage :

18 mois pour un cursus complet
12 mois de janvier à décembre pour un cursus partiel.

Conditions d'accès à l'apprentissage :

- Etre âgé de moins de 30 ans
- Etre recruté par un employeur (dans ce cas, dispense d'entretien de sélection pour entrer en IFAS (nombre de places par UFA limité)
- ou Réussir les épreuves de sélection en l'absence d'un contrat d'apprentissage signé avec un employeur au moment de l'inscription. Le contrat d'apprentissage peut se signer au démarrage de la formation.

Formation initiale : rentrée en janvier 2025

> **Sélection** sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

> Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet

Taux d'obtention du diplôme en 2023 : 97,50 %

Vous voulez visiter nos locaux ?
Envoyez nous un mail afin de programmer une visite.

IFAS afpc - Parc de l'Innovation
183, rue de Menin
59520 MARQUETTE LEZ LILLE
Arrêt de bus LAZARO, ligne 86 ou liane 91
03 20 91 79 79 / www.afpc-formation.com
cfa@afpc-formation.com

Liste de nos Instituts partenaires sur notre site internet.

www.afpc-formation.com

